

Message

aux actionnaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 8 JUIN 2011



SÉPARATION D'AXWAY SOFTWARE DE SOPRA GROUP

Conformément à la réglementation, Sopra Group a mis à la disposition de ses actionnaires les documents suivants :

- Document de référence 2010 de Sopra Group (visa AMF n° D.11-0261) ;
- Actualisation du document de référence 2010 de Sopra Group (visa AMF n° D.11-0261-A01) ;
- Prospectus en vue de l'admission des actions Axway Software sur NYSE Euronext Paris (visa AMF n° 11-137) ;
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011.

Calendrier

8 JUIN 2011

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Sopra Group décidant une distribution en numéraire et en actions Axway Software

13 JUIN 2011

Dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat pour que l'acquéreur d'actions Sopra Group bénéficie de la distribution en numéraire et en actions Axway Software

14 JUIN 2011

- Mise en paiement de la distribution en numéraire de 3,92 € par action
- Règlement-livraison des actions Axway Software
- Première cotation des actions Axway Software sur NYSE Euronext Paris

“ La séparation de Sopra Group et d'Axway va permettre l'accélération de deux projets d'entreprise ambitieux et créateurs de plus de valeur pour les actionnaires. ”

Chers actionnaires,

Nous évoquons depuis plusieurs années notre intention de séparer Axway des autres activités de Sopra Group pour accélérer le développement des deux sociétés. Vous avez soutenu nos ambitions stratégiques, notamment les décisions d'acquisition qui ont favorisé le projet indépendant d'Axway. Cette séparation devrait, nous l'espérons, conduire à une meilleure valorisation boursière de l'ensemble.

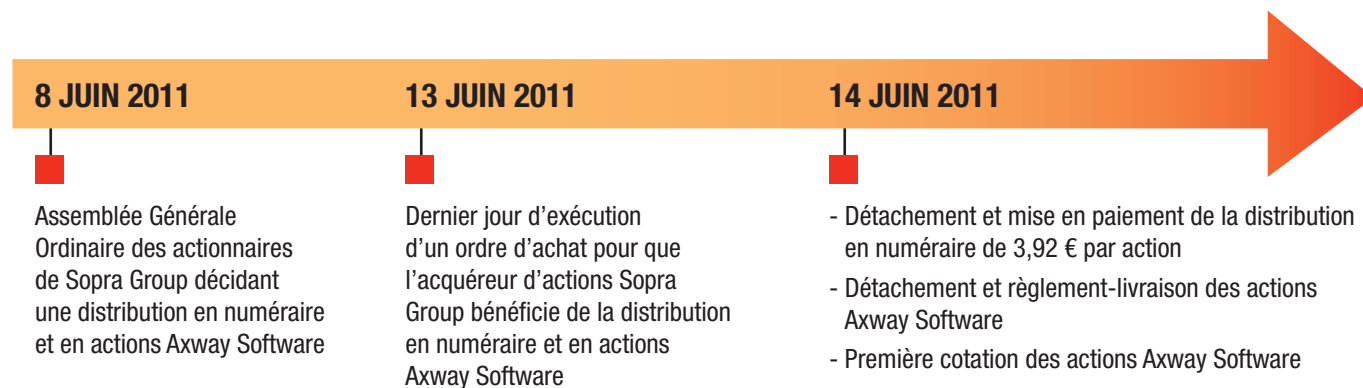
Nous soumettrons cette opération à votre approbation lors de l'Assemblée Générale convoquée le 8 juin 2011. Vous trouverez dans les pages qui suivent les réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser. Les modalités de l'opération sont détaillées dans le prospectus visé par l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro 11-137.

À l'issue de la distribution soumise à votre approbation, vous deviendrez également actionnaires d'Axway dès sa cotation le 14 juin 2011. Nous espérons que vous continuerez à nous marquer votre confiance en conservant durablement les actions de Sopra Group ainsi que celles d'Axway que vous allez recevoir. Pour ma part, convaincu que les deux sociétés ont un bel avenir, ce sera mon choix.

Enfin, je saisis cette occasion pour vous remercier personnellement et au nom des membres du Conseil d'administration de votre fidélité durant toutes ces années.

PIERRE PASQUIER
Président-Directeur Général

Les dates clés



Objectifs de l'opération

La séparation d'Axway Software de Sopra Group répond à la volonté de permettre :

- une meilleure visibilité et lisibilité de l'activité et des résultats d'Axway et de Sopra Group dont les modèles économiques sont de plus en plus différenciés (activités, organisation, géographie, portefeuilles clients de plus en plus distincts) ;
- un accroissement significatif de la notoriété d'Axway et une meilleure reconnaissance de sa valeur ;
- le renforcement du projet industriel d'Axway qui vise à fournir une plateforme de référence pour la gestion des échanges électroniques à destination des grandes entreprises et de leurs communautés ;
- une plus grande latitude pour nouer des alliances ou réaliser des rapprochements industriels tant pour Axway que pour Sopra Group ;
- l'accès d'Axway à de nouvelles capacités de financement, notamment pour effectuer des acquisitions ;
- la concentration des ressources de Sopra Group sur le développement de ses propres activités.

Modalités et parité de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de Sopra Group du 8 juin 2011 sera appelée à approuver la distribution à titre exceptionnel de primes et de réserves à chaque actionnaire de Sopra Group sous forme :

- d'une action Axway Software et,
 - d'une somme de 3,92 € en numéraire,
- pour chaque action Sopra Group détenue.

L'opération sera réalisée sans droit d'attribution et ne générera pas de rompus.

Livraison des actions Axway Software

Détenteur d'actions Sopra Group au nominatif pur

Les actions Axway Software seront automatiquement inscrites à votre nom chez CM-CIC Securities.

Détenteur d'actions Sopra Group au porteur sur un compte titres ordinaire

Les actions Axway Software seront automatiquement inscrites sur votre compte par votre intermédiaire financier.

Détenteur d'actions Sopra Group dans un PEA

Les actions Axway Software seront automatiquement inscrites sur votre PEA par votre intermédiaire financier.

Fiscalité de l'opération

Il est rappelé aux actionnaires de Sopra Group que les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal applicable en France en l'état actuel de la législation fiscale. Des informations plus détaillées figurent au § 26.1.3 du prospectus en vue de l'admission des actions Axway Software aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext. Il appartiendra à chaque actionnaire d'examiner sa situation particulière avec son conseiller fiscal habituel. L'opération est placée sous le régime fiscal de droit commun.

Fiscalité liée à la distribution pour les personnes physiques résidentes en France

Détenant des actions Sopra Group hors PEA

La distribution en numéraire sera imposée comme un dividende.

La distribution des actions Axway Software sera également imposée comme un dividende, mais uniquement dans la limite d'un montant de l'ordre de **8,56 € par action Axway Software distribuée**. Le montant définitif imposable par action sera communiqué le 13 juin 2011 au soir. Le solde de la valeur de chaque action Axway Software distribuée constituera un remboursement d'apport non imposable au titre de la distribution.

Il est précisé que la distribution en numéraire de 3,92 € par action Sopra Group permettra de couvrir la totalité de la fiscalité et des prélèvements sociaux.

Détenant des actions Sopra Group dans un PEA

Les actions Axway Software seront automatiquement inscrites sur votre PEA et bénéficieront en conséquence du régime fiscal propre au PEA.

Avertissement

Des cas particuliers sont susceptibles de s'appliquer. Veuillez vous reporter au prospectus en vue de l'admission des actions Axway Software aux négociations sur NYSE Euronext à Paris, disponible sur www.sopragroup.com et vous adresser à votre conseiller fiscal habituel.

EN CONSÉQUENCE :

si le 13 juin 2011 au soir,
vous détenez

1 action
Sopra Group

le 14 juin 2011 au matin,
vous détiendrez

1 action
Sopra Group

+

1 action
Axway Software

+

3,92 €
en numéraire

Vous serez imposable sur une base

- de 3,92 € au titre de la distribution en numéraire
- de l'ordre de 8,56 €* au titre de l'action Axway Software attribuée dans les deux cas selon le régime fiscal applicable aux dividendes

* Le montant définitif imposable par action sera communiqué le 13 juin 2011 au soir.

Prix de revient de vos actions Axway Software et Sopra Group après la distribution

S'agissant du prix de revient des actions Axway Software reçues au titre de la distribution, il vous appartiendra de retenir, sous votre propre responsabilité, la valeur réelle de l'action Axway Software.

Parallèlement, le prix de revient fiscal historique de chacune de vos actions Sopra Group ayant bénéficié de l'attribution d'une action Axway Software sera diminué du montant considéré comme un remboursement d'apport non imposable. Ce montant sera égal à la différence entre la

valeur réelle de chaque action Axway Software distribuée et le montant imposable communiqué le 13 juin 2011 au soir. C'est ce nouveau prix de revient fiscal qui sera à retenir pour la détermination des plus ou moins values en cas de cession ultérieure.

Pour information, Sopra Group retiendra, pour la comptabilisation de la distribution des actions Axway Software, la valorisation de trois cent millions (300 000 000) d'euros pour 100% des capitaux propres d'Axway Software.

Fiscalité : principes généraux

Les dispositions applicables aux dividendes et plus-values pour les personnes physiques résidentes en France détenant des actions hors PEA sont résumées ci-dessous.

Dividendes

Les dividendes sont soumis :


- soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec application d'un abattement annuel et non plafonné de 40 % et d'un abattement fixe annuel et global de 1 525 € (célibataires) ou 3 050 € (couples soumis à imposition commune),
- soit, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire, actuellement fixé à 19 %.

Quel que soit le mode d'imposition, les prélèvements sociaux (12,3 %) sont retenus à la source par les établissements payeurs français.

Plus-values

Les plus-values sont soumises à l'impôt sur le revenu au taux fixe de 19 %, augmenté des prélèvements sociaux applicables au taux de 12,3 % (soit une imposition globale de 31,3 %).

Contacts actionnaires

- Par téléphone :  APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- Par e-mail : investors@sopragroup.com
- Sur internet : www.sopragroup.com
- Par courrier postal :

Sopra Group
Direction Communication Financière
9 bis, rue de Presbourg
75116 Paris
France

Sopra
group

Société anonyme
au capital de 11 863 245 €
326 820 065 RCS Annecy

Siège social : PAE Les Glaisins - FR 74940 Annecy-le-Vieux
Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg - FR 75116 Paris